



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES  
Ecole de langue  
et de civilisation françaises

## ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Bâtiment Landolt – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

[Secretariat-elcf@unige.ch](mailto:Secretariat-elcf@unige.ch)

<https://www.unige.ch/lettres/elcf>

☎ +41 (0)22 379 74 33

### AP (ANNÉE PROPÉDEUTIQUE)

## Administration

Secrétariat ELCF  
Rue De-Candolle 2  
5<sup>ème</sup> étage

**Horaires de réception :**  
Lundi : 14h00-16h00  
Mercredi : 14h00-16h00  
Jeudi : 11h00-13h00

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz  
☎ +41 (0)22 379 74 78  
[Marie-Therese.Diaz@unige.ch](mailto:Marie-Therese.Diaz@unige.ch)

Directrice de l'ELCF  
et conseillère académique

Isabelle Racine  
Horaires de réception : sur rendez-vous  
[Isabelle.Racine@unige.ch](mailto:Isabelle.Racine@unige.ch)

Responsable de la  
filière AP

Françoise Zay  
Horaires de réception : sur rendez-vous  
[Francoise.Zay@unige.ch](mailto:Francoise.Zay@unige.ch)

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2<sup>ème</sup>  
1211 Genève 4

<https://www.unige.ch/immatriculations/>  
☎ +41 (0)22 379 77 39

Privilégier les demandes en ligne :  
<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Point d'information : Vie de Campus, Uni Dufour  
1<sup>er</sup> étage : <https://vie-de-campus.unige.ch/a-propos/le-point-vie-de-campus>

# Informations générales

## Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université, à consulter en ligne : <https://pgc.unige.ch>

## Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

## Examens

Pour l'année propédeutique, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens n'est prise en considération que si l'étudiant-e remplit les conditions d'immatriculation de l'Université de Genève. Elle est soumise également aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note validée.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

## Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail ([www.unige.ch](http://www.unige.ch), onglet « Portail »).

## Paiement des taxes universitaires

Droits d'inscription : CHF 500.- par semestre. Un bulletin de versement est envoyé à l'adresse de l'étudiant-e par le Service des admissions. Examens : aucune taxe supplémentaire. Le non-paiement des taxes entraîne l'exmatriculation d'office. Une amende est perçue en cas de réimmatriculation. Les étudiant-es exmatriculé-es ne sont pas autorisé-es à se présenter aux cours et aux examens. Pour tout autre renseignement concernant les taxes, s'adresser directement au Service des admissions.

## **Matériel d'enseignement**

Participation aux frais de photocopies : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique polycopié pour lequel l'Ecole demande aux étudiant-es cette participation forfaitaire.

## **Communications**

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont prié-es d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire ([xxx@etu.unige.ch](mailto:xxx@etu.unige.ch)). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes (par exemple l'attestation d'immatriculation) sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »). Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important (<https://unige.ch/lettres/elcf>).

## **Absences**

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : en principe il n'est pas possible de demander un semestre de congé à l'AP (cursus limité à deux semestres).

## **Règlement et plan d'études**

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur [ce lien](#)), ainsi que du Plan d'études de l'AP, disponible dans cette brochure et [en ligne](#).

## **Attestation de réussite**

L'AP est un cursus évalué par un contrôle continu annuel : il n'y a pas de relevé de notes officiel avant la fin de l'année (session d'examen de mai-juin). Les documents sont envoyés à l'adresse postale indiquée sur le portail de l'étudiant-e.

## **Abandon des études**

S'adresser au secrétariat de l'ELCF et demander l'exmatriculation auprès du Service des admissions (sur la plate-forme : <https://admissions.unige.ch/kayako/>). Tout-e étudiant-e peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université.

Le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

## **Poursuite des études à l'UNIGE après l'AP**

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année propédeutique doivent se renseigner auprès du Service des admissions (en priorité sur leur site web) sur les délais pour entreprendre les démarches. En effet, une

nouvelle décision d'admission devra être rendue pour la nouvelle année académique. Attention, certains délais (p. ex. pour des maitresses spécialisées) sont fixés très tôt dans l'année ; voir : <https://www.unige.ch/formalites/changer/fac/>.

## Autres informations utiles

**Bibliothèques** : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

**Téléchargez l'application UNIGE** : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

### Vie étudiante à l'UNIGE

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc.

<https://vie-de-campus.unige.ch/>

### Association des Etudiants de Français Langue étrangère

[www.facebook.com/aefle.ch](http://www.facebook.com/aefle.ch)

[aefle@unige.ch](mailto:aefle@unige.ch)

### Service Santé des Etudiant-es

<https://www.unige.ch/sse/>

Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage

### Emplois Etudiants

Offres d'emploi à consulter (login demandé)

<https://emploi.unige.ch/>

### Bureau des logements de l'Université

☎ +41 (0)22 379 77 20

<https://www.unige.ch/batiment/campus-durable/logements/accueil/>

[logements@unige.ch](mailto:logements@unige.ch)

Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage

### Permanence juridique des étudiant-es

<http://www.pje-ge.ch/>

[info@pje-ge.ch](mailto:info@pje-ge.ch)

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève